

DM121.3

Note au lecteur
Errata au mémoire DM121

Mireille Bonin

25 janvier 2011

Madame Boutin

Le but de ce message est de corriger une erreur cléricale dans mon mémoire.

La copie ci-jointe du mémoire inclue la correction d'ordre cléricale.

J'ai modifié la date à la page 5 de mon mémoire, paragraphe 1.1, deuxième paragraphe, ligne 5.

La phrase, telle que corrigée, se lit comme suit:

Quinze ans après l'avoir imposé de force en **1763** par la Proclamation royale, les Anglais abandonnent l'idée et L'Acte de Québec de **1774** révoque la Proclamation et réinstaure le droit coutumier français.

Merci de votre compréhension.

Mireille Bonin